

**COMMUNE DE CELLETES**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2017**  
**COMPTE-RENDU**

**CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE MONT PRES CHAMBORD POUR LES CAMPS 11-13 ANS et 14-16 ANS PROGRAMMES SUR LES MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2017**

Depuis quelques années, la Commune de Mont-près-Chambord accueille des adolescents de Cellettes dans les camps organisés par leur Service Enfance Jeunesse moyennant une participation financière prévue dans le cadre de notre contrat signé avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Maire présente à l'assemblée le projet de convention à signer entre les deux communes afin que des jeunes Cellettois puissent participer aux camps 11-13 ans et 14-16 ans organisés par le Service Enfance Jeunesse de Mont-près-Chambord en Juillet et Août 2017.

Après débats, le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer cette convention afin de diversifier les activités de loisirs proposées aux jeunes Cellettois.

**DECISIONS RELATIVES AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les 4 ventes des propriétés présentées.

**ECHANGES SUR LA POSSIBILITE DE MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES**

M. Contour a rappelé le courrier en date du 18 mai 2017 co-signé par la Directrice de l'école maternelle et le Directeur de l'Ecole élémentaire précisant que « les deux écoles et leurs équipes enseignantes seraient tout-à-fait favorables à un retour de la semaine à 4 jours, et ce même dès septembre 2017 ». Il a ensuite présenté les résultats du questionnaire distribué à tous les parents d'élèves qui sont majoritairement favorables à une modification de la réforme actuelle. Les élus ont échangé leurs avis sur le sujet mais ne peuvent prendre aucune décision sans la publication d'un nouveau Décret sur les rythmes scolaires.

A Cellettes, le 12 Juin 2017

LE MAIRE,

Michel CONTOUR

Affiché le 13 Juin 2017